

|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE<br/>ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>           | <p>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p><b>N° DL2026-0072</b></p> <p>Séance du Conseil :</p> <p><b>27 AVRIL 2026</b></p> |
| <p><b>INSTALLATION DE MADAME ANNE MORLANS EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE<br/>COMMUNAUTAIRE EN REMPLACEMENT DE MADAME CÉLINE LLAMBRICH<br/>DÉMISSIONNAIRE – COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER</b></p> |                                                                                                                                      |

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

#### **Étaient présents :**

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Matthieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Gérard PUJOL, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, JEAN Catherine, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

#### **Étaient absents/excusés :**

Antoine PARRA, Martine NAUTE.

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 46

Nombre de procurations : 0

#### **Secrétaire de Séance :**

Marie ARIZA

#### **Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20260427-DL2026-0072-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2026  
Date de réception préfecture : 30/04/2026

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.273-5 et L.273-10 ;

**Vu** le livre expurgé de la Préfecture des Pyrénées-Orientales présentant les candidats aux élections municipales en mars 2020,

**Vu** les résultats des élections municipales du 15 et 22 mars 2026 et l'affichage de la liste des conseillers élus,

**Vu** le courrier de démission de Madame Céline LLAMBRICH en date du 08 avril 2026, son siège de Conseillère communautaire est désormais vacant.

**Considérant** les dispositions de l'article L.273-10 du code électoral, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal (...) suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. (...) Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal (...) pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal (...) de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. ».

**Considérant** la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle Madame Céline LLAMBRICH a été élue, la candidate de même sexe, élue conseillère municipale suivante, est Madame Anne MORLANS.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'installer Madame Anne MORLANS en tant que Conseillère communautaire en remplacement de Madame Céline LLAMBRICH.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Procède à** l'installation de Madame Anne MORLANS en qualité de Conseillère communautaire en remplacement de Madame Céline LLAMBRICH, suite à la démission de cette dernière.

**Résultat du vote :**

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Marie ARIZA



Fait à Argelès-sur-Mer, le 29/04/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
**Le Président de la Communauté de Communes**

Grégory MARTY



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**